

REVENU DE PLACEMENT TOTAL ET REVENU PROVENANT D'UNE ENTREPRISE EXPLOITÉE ACTIVEMENT

Raison sociale de la société	Numéro de compte/d'entreprise	Fin de l'année d'imposition		
		Jour	Mois	Année

Les sociétés privées sous contrôle canadien doivent utiliser ce relevé pour :

- calculer le revenu de placements total et le revenu de placements à l'étranger aux fins du calcul de la fraction remboursable de l'impôt de la partie I selon la définition du paragraphe 129(4) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale pour les années d'imposition se terminant après juin 1995;
- calculer le revenu provenant d'une entreprise exploitée activement au Canada, aux fins de la déduction accordée aux petites entreprises, pour les années d'imposition se terminant après juin 1995 (remplir le verso);
- calculer le revenu de société de personnes déterminé, pour les années d'imposition se terminant après 1994, si la société est membre de sociétés de personnes (remplir le verso).

Pour plus de renseignements lisez les rubriques «Déduction accordée aux petites entreprises» et «Fraction remboursable de l'impôt de la partie I» dans le *Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.

Calcul du revenu de placements total et du revenu de placements à l'étranger		Revenu de placements à l'étranger	Revenu de placements total	
La fraction des gains en capital imposables pour l'année incluse dans le revenu				A
	La fraction des pertes en capital déductibles pour l'année (incluant les pertes au titre d'un placement d'entreprise)			B
	Pertes en capital nettes demandées à la ligne 125, page 3 de la déclaration T2			C
Montant B plus montant C				D
Montant A moins montant D (si négatif, inscrire zéro)				E
Total du revenu provenant de biens (incluant le revenu provenant d'une entreprise de placements spécifiés exploitée au Canada, autre qu'un revenu de source hors du Canada)				F
	Revenu exonéré			G
	Montants reçus du second fonds du compte de stabilisation qui étaient inclus dans le calcul du revenu des sociétés pour l'année			H
	Dividendes imposables déductibles selon le T2S(3), après avoir déduit les dépenses connexes *			I
	Revenu (perte) d'entreprise découlant d'une participation dans une fiducie qui est considéré comme un revenu tiré de bien, selon l'alinéa 108(5)a) de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> *			J
Total des montants G, H, I et J				K
Montant F moins montant K				L
Montant E plus montant L				M
Total des pertes provenant de biens (incluant les pertes provenant d'une entreprise de placements spécifiés exploitée au Canada, autre qu'une perte de source hors du Canada)				N
Montant M moins montant N (si négatif, inscrire zéro)		R	S	

* Si le montant est négatif, inscrivez-le entre parenthèses et additionnez-le au lieu de le soustraire.
 Inscrive le montant R, revenu de placements à l'étranger, à la ligne 249, page 4 de la déclaration T2.
 Inscrive le montant S, revenu de placements total, à la ligne 247, page 4 de la déclaration T2.

Revenu de société de personnes déterminé

Faire les calculs suivants pour chaque exercice d'une société de personnes qui se termine dans l'année d'imposition de la société. Lorsque la société de personnes a plus d'un exercice se terminant dans l'année d'imposition de la société, additionnez les résultats des exercices avant de faire le calcul ci-dessous. Si nécessaire, utiliser des exemplaires supplémentaires pour calculer le montant E de chaque société de personnes. Si le total des montants C est négatif, la société n'a pas à faire les calculs, car le rajustement net (ligne M) sera égal à zéro.

	Société de personnes 1 numéro d'identification	Société de personnes 2 numéro d'identification	Total de toutes les sociétés de personnes
Revenu (perte) total(e) de la société de personnes provenant d'une entreprise exploitée activement au Canada (déterminé selon la section B, sous-section j de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>)	_____ A	_____ A	_____ A
Part de la société dans le montant A	_____ B	_____ B	_____ B
Plus toute provision déduite selon le paragraphe 34.2(4) pour l'année d'imposition précédente	_____	_____	_____
Total partiel	_____	_____	_____
Moins les dépenses que la société a déduites pour gagner le revenu de société de personnes (incluant toute provision selon le paragraphe 34.2(4) pour l'année à l'égard du «revenu au 31 décembre 1995» de cette société de personnes)	_____	_____	_____
Revenu (perte) de la société provenant de la société de personnes (le total de tous les montants négatifs constitue la perte de société de personnes déterminée à inscrire à la ligne G)	_____ C	_____ C	_____ C
$\frac{\text{Montant B}^*}{\text{Montant A}} \times 200\,000 \$^{**} =$	_____ D	_____ D	_____ D
Le moins élevé des montants C et D *	_____ E	_____ E	_____ E
Ajouter à la colonne «Total de toutes les sociétés de personnes», le moins élevé des montants suivants:			
i) les pertes de la société pour l'année provenant d'une entreprise exploitée activement au Canada (autre qu'à titre d'un membre d'une société de personnes) - inscrire comme montant positif	_____	_____	_____ F
Plus la perte de société de personnes déterminée de la société pour l'année (total de tous les montants C qui sont négatifs) - inscrire comme montant positif	_____	_____	_____ G
ii) montant C moins montant D - si négatif, inscrire zéro (si la société est membre de plus d'une société de personnes, faire le calcul séparément pour chaque société de personnes et inscrire le total)	_____	_____	_____ H
Revenu de société de personnes déterminé (montant E plus montant I)	_____	_____	_____ I
	_____	_____	_____ J

* Si négatif, inscrire zéro.

** Si le nombre total de jours de tous les exercices de la société de personnes qui se terminent dans l'année d'imposition de la société est moindre que 365 jours, n'utilisez pas 200 000 \$. Multipliez plutôt 548 \$ par le nombre total de jours de tous les exercices de la société de personnes qui se terminent dans l'année d'imposition de la société. Faites un calcul distinct pour chaque société de personnes.

Rajustement net pour revenu de sociétés de personnes

Part de la société dans le revenu de la société de personnes provenant d'entreprises exploitées activement au Canada moins les dépenses connexes - montant C de la colonne «Total de toutes les sociétés de personnes» ci-dessus (si le montant net est négatif, inscrire zéro à la ligne M)	_____	_____	_____ K
Plus : Perte de société de personnes déterminée (montant G ci-dessus)	_____	_____	_____
Total partiel	_____	_____	_____
Moins: Revenu de société de personnes déterminé (montant J ci-dessus)	_____	_____	_____ L
Rajustement net pour revenu de sociétés de personnes (inscrire à la ligne P ci-dessous)	_____	_____	_____ M

Revenu provenant d'entreprise exploitée activement au Canada

Revenu net aux fins de l'impôt sur le revenu selon la ligne 111 de la déclaration T2	_____	_____	_____ N
Moins: Revenu tiré d'une entreprise à l'étranger moins les dépenses connexes *	_____	_____	_____
Gains en capital imposables moins pertes en capital déductibles * (montant A moins montant B de la page 1)	_____	_____	_____ O
Revenu net provenant de biens - selon la page 1, montant F moins montants G, H, et N *	_____	_____	_____
Revenu d'entreprise de prestation de services personnels moins les dépenses connexes *	_____	_____	_____
Montant net	_____	_____	_____
Moins le rajustement net pour revenu de sociétés de personnes (montant M ci-dessus)	_____	_____	_____ P
Revenu provenant d'entreprise exploitée activement au Canada (inscrire à la ligne 223, page 3 de la déclaration T2) **	_____	_____	_____ Q

* Si le montant est négatif, inscrivez-le entre parenthèses et additionnez-le au lieu de le soustraire.

** Si négatif, inscrire zéro